

LES GRANDS ENJEUX

Comprendre le monde - la société



Affichez ces pages
la compréhension c'est contagieux!



Modes de scrutin et démocratie

Pour que chaque vote compte!

Le 14 octobre dernier, avec l'appui d'à peine 37,6% des électeurs, le Parti Conservateur se voyait confier le mandat de former le prochain gouvernement du Canada. Jamais on n'aura autant parlé de « vote stratégique », que lors de ces élections. Que de nombreux Canadiens, peu importe leur allégeance, soient amenés par « stratégie » à se priver volontairement de voter « pour » le parti de leur choix pour voter « contre » un autre parti qu'ils ne veulent pas voir au pouvoir en dit long sur les failles de notre mode de scrutin actuel. Le fait que quatre Canadiens sur dix aient « boudé » ces élections témoigne éloquemment du désintéressement inquiétant des citoyens à l'égard de la politique et d'un cynisme croissant à l'endroit de nos représentants/tes politiques. Les failles du mode de scrutin actuellement en vigueur sont connues et reconnues depuis des décennies. Il y a plus de vingt-cinq ans, l'ancien premier ministre, René Lévesque, qualifiait de « démocratiquement infect » notre système électoral. Plus récemment*, le Directeur général des élections (DGE) du Québec affirmait qu'une réforme de notre mode de scrutin constituait le seul moyen sérieux pour guérir les maux de notre démocratie. Un mode de scrutin que, par souci de démocratie, de plus en plus de pays délaissent au profit d'alternatives plus représentatives de la volonté des citoyens. Nous voilà engagés, au Québec, dans une neuvième campagne électorale qui a toutes les chances, à son terme, de priver une majorité d'électeurs du véritable poids politique qui devrait leur revenir.

* Radio-Canada, 16 juin 2008

1 Un modèle qui vieillit mal... mais qui persiste!

Le système électoral en vigueur au Canada comme au Québec, dit « majoritaire uninominal à un tour », en est un hérité des traditions britanniques. À l'exception de quelques irréductibles, dont nous sommes, la plupart des pays qui l'utilisaient l'ont modifié pour y intégrer des éléments de représentation proportionnelle. En Grande-Bretagne même, berceau du système uninominal à un tour, l'Écosse l'a délaissé au profit d'un système proportionnel mixte.

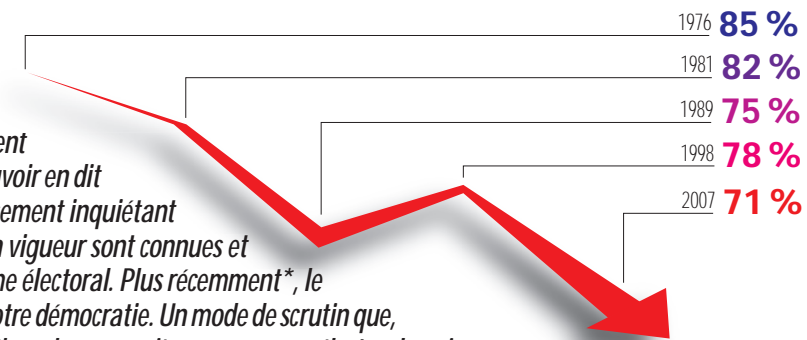
Toutes les consultations menées au Québec sur le mode de scrutin à privilégier en sont arrivés à la conclusion qu'il fallait revoir le modèle actuel. D'ailleurs, tous les partis présents à l'Assemblée nationale ont pris des engagements en ce sens. Comment expliquer alors que rien ne bouge? La réponse se trouve évidemment chez nos élus qui, disposant du pouvoir de changer les choses, peuvent avoir tout à perdre de modifier un mode de scrutin qui, tout faillible qu'il soit, leur a procuré leur siège au Parlement ou à l'Assemblée nationale? Pour un député, quel que soit son parti, le meilleur système électoral n'est-il pas celui qui l'a fait élire?

2 Réaffirmer l'urgence d'agir

En février 2003, des États généraux sur la réforme des institutions démocratiques ont été organisés dans la foulée d'une vaste consultation menée à l'initiative du gouvernement du Québec. Plus d'un millier de citoyens, d'allégeances politiques diverses et provenant de toutes les régions du Québec y ont participé pour affirmer avec force la nécessité de réformer le mode de scrutin en y intégrant des éléments de proportionnalité. Lors des élections qui ont suivi deux mois plus tard, les partis politiques représentés à l'Assemblée nationale se sont engagés à modifier le mode de scrutin. En 2004, le gouvernement libéral a déposé un avant-projet de loi visant à modifier l'actuel système électoral. Faute d'entente entre les partis, et en l'absence de véritable volonté politique de changer les choses, on en est resté là. Le Directeur général des élections (DGE) du Québec annonçait récemment qu'il déposera bientôt un rapport qui, selon toute vraisemblance, réaffirmera les limites du système actuel et l'urgence de le modifier pour y inclure une dimension proportionnelle.

Mais pour s'assurer que le Directeur général des élections (DGE) soit entendu par la classe politique, les citoyens et citoyennes doivent réaffirmer leur volonté de changement du mode de scrutin. L'actuelle campagne électorale constitue une occasion de choix pour ceux et celles qui veulent se faire entendre sur cet enjeu déterminant pour la santé de notre vie démocratique.

Élections provinciales Un taux de participation en BAISSSE



PETIT LEXIQUE

À la recherche de la représentativité et de la stabilité

De par le monde, il existe diverses approches pour déterminer les élus qui formeront les gouvernements. Mais l'ensemble de ces approches peuvent être regroupées sous trois formes de régime électoral : le régime majoritaire uninominal à un tour, le régime à représentation proportionnelle et le régime mixte.

Mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour

Avec le mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour (en vigueur au Québec et au Canada) c'est le candidat qui récolte le plus grand nombre de votes qui est élu député. Et c'est le parti qui fait élire le plus grand nombre de députés qui forme le gouvernement. Les défenseurs de ce système soutiennent qu'il permet des gouvernements plus stables. Ses détracteurs lui reprochent d'être la cause de distorsions importantes quant à l'expression démocratique des citoyens. (Voir encadré - Quand le parti majoritaire forme... l'opposition)

Mode de scrutin à représentation proportionnelle

Le mode de scrutin à représentation proportionnelle, actuellement en vigueur dans une majorité de pays octroie à chaque parti politique un nombre de sièges proportionnel au nombre de voix reçues. Ses partisans arguent qu'il empêche la prédominance exclusive d'une formation politique qui n'aurait pas le soutien d'une majorité d'électeurs et qu'il reflète mieux la diversité de l'électorat. Ses opposants lui reproche d'être impersonnel et à l'origine de coalitions gouvernementales parfois instables.

Mode de scrutin mixte

Le mode de scrutin mixte allie les deux régimes électoraux précédents parce que, dans la méthode de désignation des élus, il combine à la fois un aspect proportionnel et un aspect majoritaire. On lui reproche sa plus grande complexité que les deux autres modes. Par contre on lui reconnaît l'avantage d'assurer une représentation plus équitable des voix exprimées tout en offrant de meilleures garanties au niveau de la stabilité gouvernementale. Le système mixte est celui majoritairement proposé lors des diverses consultations et campagnes d'opinion sur la réforme du mode de scrutin au Québec.

104 814 électeurs orphelins en Mauricie

Plus de la moitié des électeurs de la région*, soit 104 814 personnes sur un total de 199 382, ont voté dans leur circonscription pour un candidat qui n'a pas été élu. Ces électeurs sont dits « orphelins » puisque leur vote n'a eu aucun poids politique.

*Comtés de Trois-Rivières, Saint-Maurice-Champplain, Berthier-Maskinongé, et Bas-Richelieu-Nicolet-Bécancour. (Source : Elections Canada)

Êtes-vous un
électeur orphelin? www.electeursorphelins.ca/fr

